



Assemblée publique de consultation

Projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement, afin d'ajuster les pentes d'une rue à proximité d'une intersection

Lundi le 1er décembre 2025 à 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville



Les objectifs du projet de règlement

- Permettre la construction de rues dans des secteurs ayant un plus grand dénivelé;
- Permettre un pourcentage de pente de 8 % dans au lieu de 5 % dans le 2^e 15 mètres d'une intersection;
- Assurer le maintien des services d'urgence.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Susceptibles d'approbation référendaire	
	Aucun article
Non susceptibles d'approbation référendaire	
	Articles 1 et 2

Une disposition susceptible d'approbation référendaire est un article du projet de règlement pour lequel une demande, de la part de personnes intéressées et concernées par la modification, peut être présentée afin que l'article du règlement soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Modification du Règlement de lotissement

art.40 al.2

Article 40 al.2 actuellement

40.

La pente d'une rue dans un rayon de 30 mètres d'une intersection, ne doit pas dépasser 2 % dans les 15 premiers mètres et 5 % pour les 15 mètres suivants.

Article 40 al.2 au projet de règlement

40.

La pente d'une rue dans un rayon de 30 mètres d'une intersection, ne doit pas dépasser 2 % dans les 15 premiers mètres et 8 % pour les 15 mètres suivants.

Les prochaines étapes

Étapes	Détails
Consultation écrite en ligne	➤ Présentation du projet sur le site Interne de la Ville en amont de la séance pour permettre aux citoyens de soumettre leurs commentaires.
Adoption du règlement par le conseil municipal	➤ Suivant l'assemblée publique de consultation.
Approbation du règlement par la MRC de Rimouski-Neigette	➤ Conformité du règlement aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC (concordance).

Les avis publics peuvent être consultés en tout temps sur notre site Internet : www.ville.rimouski.qc.ca/avispublics

Période de questions et de commentaires

